

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNEE 2026

Le Maire de la commune de CARGÈSE ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté en date du 15/12/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 13/12/2021 ;

Vu la délibération en date du 08/09/2021 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 28/06/2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade - Agent de maitrise principal :

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	OTTAVI MARIE DOMINIQUE	Agent de maitrise	15/12/2026 (au plus tôt)

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

transmis au président du CDGFPT de la Corse-du-Sud, au comptable de la collectivité et notifié à l'intéressée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 12 janvier 2026

Le Maire,
François GARIDACCI

